

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 JUIN 2020

OBJET : Motion pour le retour des cahiers départementaux du Parisien avec les effectifs indispensables à leur bon fonctionnement

Une information libre et indépendante est le gage du bon fonctionnement de la démocratie. Ce qui est vrai au niveau national et international l'est aussi pour l'information locale.

En matière de presse papier, la situation de l'Île-de-France est particulière ; en dehors du numérique, le seul média de proximité, destiné au grand public et à couvrir l'actualité locale sont les cahiers départementaux du Parisien, couvrant l'Île-de-France et l'Oise.

Pour beaucoup d'élu(e)s locaux, comme leurs administré(e)s et leurs concitoyen(ne)s, la lecture quotidienne du cahier Val-de-Marne est un incontournable chaque matin.

Les acteurs institutionnels le savent bien, l'expérience de terrain de ces journalistes qui connaissent le territoire sur lequel ils écrivent est essentielle pour produire des articles documentés qui sont parfois notre "poil à gratter". Leur expérience et leur nombre sont également essentiels pour couvrir les événements et les initiatives des différents acteurs qui font la richesse du quotidien dans nos collectivités et sur notre Territoire.

Remplacées par un cahier unique pendant le confinement pour des raisons qui peuvent se comprendre dans cette période d'exception, la direction du journal Le Parisien envisage de ne plus offrir à ses lecteurs un cahier d'informations complet pour chacun des neuf départements franciliens et de l'Oise.

Personne ne peut nier que la situation de la presse soit particulièrement difficile et qu'elle doit tenir compte des coûts de production pour assurer sa pérennité - mais les difficultés ne diminueront pas si elle se coupe du terrain.

La disparition des cahiers départementaux du Parisien tels que nous les connaissions avant la pandémie serait incompréhensible et ferait passer à la trappe nombre d'informations. L'information traitée par les journalistes "localiers" est essentielle. Grâce à ses cahiers papier, l'information peut se diffuser sur tout notre Territoire, même et surtout là où la fracture numérique se fait sentir.

Le Conseil du Territoire souhaite présenter une motion contre la perspective de suppression des cahiers départementaux du Parisien dont celui du Val-de-Marne et de leur rédaction et POUR le retour de ces cahiers départementaux tels qu'ils étaient avant le confinement. L'accès à une information, libre et de qualité, doit être garanti. C'est la volonté des lecteurs et des acteurs politiques, économiques et sociaux du Territoire. C'est un enjeu majeur de citoyenneté.

Le Conseil de territoire :

- **DEMANDE** le retour des cahiers départementaux, version papier, tels qu'ils étaient avant la pandémie, avec les effectifs indispensables à leur bon fonctionnement